

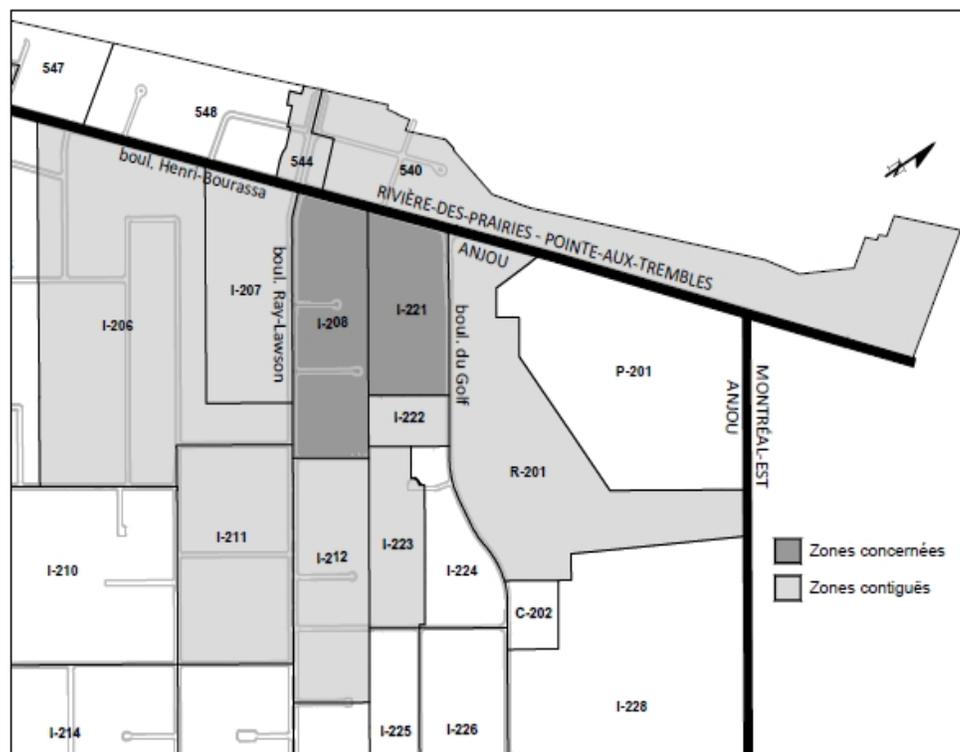
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÉOLUTION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 2 juillet 2019, un premier projet de résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA 138), visant à permettre la démolition du bâtiment commercial situé au 8100, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot 4 639 705, et à autoriser la construction de deux bâtiments commerciaux d'un étage, totalisant 880 m², à des fins de poste d'essence, dépanneur et commerces de restauration rapide.

Ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le jeudi 11 juillet 2019, à 18 h 30, à la salle réservée aux séances du conseil, située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1). Au cours de cette assemblée, le maire d'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ce projet vise les zones I-208 et I-221, ci-après illustrées :



Le présent projet de résolution et le plan sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 3 juillet 2019.

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement substitut

